



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**

N°03 – D. 08.07.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

3.3. Création de l'Unité Universitaire d'Appui à la Recherche (UUA) MaCI

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, PERSICO Simon, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, TERRIER Laurent, FORESTIER Gérard, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, GIUNTA Chloé, DAVAI Camille, MANDROUX Thomas, BEAUFORT Cyprien, LABRIET Pierre, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, DAUGUET Pascale.

Membres représentés SCOLAN Virginie (donne procuration à PERSICO Simon), RIFFARD Coline (donne procuration à TERRIER Laurent), CHALON Nathalie (donne procuration à BESSIERES Bernard), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à DAVAI Camille), AUSCHER Pascal (donne procuration à DESPREZ Frédéric), PUGEAT Véronique (donne procuration à BERRUT Catherine), FEIGE Jean-Jacques (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à LAKHNECH Yassine), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à FORESTIER Gérard).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu le passage en Directoire du 11 juin 2021,
Vu le passage en conseil de Pôle PSS et SHS des 8 et 11 juin 2021,
Vue le passage en conseil de composante H3S du 15 juin 2021,
Vu l'avis de la commission recherche du 24 juin 2021,
Vu l'avis du comité technique du 29 juin 2021,
Vu le passage en commission permanente du 29 juin 2021,

Considérant la volonté de faire de la MaCI une plateforme technologique au service des SHS de toute l'UGA avec un statut adapté qui assure une identité bien définie, une gouvernance et un modèle économique viable ;
Considérant la proposition de créer la MaCI sous la forme d'Unité Universitaire d'Appui à la Recherche (UUAR) ;
Considérant que cette structure sera inscrite au répertoire national des structures de recherche (RNSR) : une direction, une équipe de Biats (administratifs et techniques), un budget ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création l'Unité Universitaire d'Appui à la Recherche (UUAR) MaCI.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	30
Membres représentés	10
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la création l'Unité Universitaire d'Appui à la Recherche (UUAR) MaCI.

Publié le : 19/07/2021

Transmis au Rectorat le : 19/07/2021

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 08 juillet 2021

Pour le Président et par délégation

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.